



Agir ensemble

pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

COMITE DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

31 mars 2015

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le mardi 31 mars 2015, le Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est réuni pour la 3^{ème} fois à la mairie de secteur des 11 et 12^{èmes} arrondissements de Marseille pour approuver le contenu du Contrat de Rivière. Cette rencontre a réuni plus de 80 personnes, représentant plus de 80% du territoire du bassin versant. Les membres du Comité de Rivière, représentants de l'État, de l'Agence de l'eau, des collectivités locales, du monde associatif et des acteurs socio-économiques sont répartis en trois collèges comme le cadre l'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013.

Cette troisième réunion du Comité de Rivière correspond au point final de l'élaboration du projet définitif de Contrat de Rivière, permettant d'en acter les actions inscrites, étape nécessaire en cette fin mars, en vue de la délibération de la Commission des aides de l'Agence de l'eau le 25 juin 2015.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler les étapes-clés de l'élaboration de la démarche, ainsi que son contenu. Certains maîtres d'ouvrage ont été invités à présenter directement les actions qu'ils porteront lors de la première phase du Contrat, de 2015 à 2017 : l'occasion de faire un zoom sur quelques actions emblématiques qui seront menées dans les 3 années à venir.

Fort des félicitations du Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée, obtenu en mai 2014, et de la dynamique engagée autour de la construction du projet définitif, le Contrat de Rivière devrait pouvoir être signé, comme prévu depuis le démarrage de la démarche, fin 2015 par les partenaires et parties prenantes de cet outil de gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur le territoire.

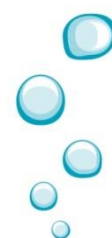
L'après-midi, un nettoyage des berges de l'Huveaune a été organisé à l'initiative d'élus du Comité, au niveau du seuil de Saint-Menet à Marseille. L'occasion d'allier prise en compte de cette problématique sur le terrain et convivialité.

Au préalable à la réunion, les membres du Comité de Rivière ont été destinataires :

- de l'ordre du jour
- de la synthèse du projet définitif du Contrat de Rivière

Plus d'informations sur le site web de la structure porteuse du Contrat de Rivière, le SIBVH :

www.syndicat-huveaune.fr



Réunion du Comité – compte-rendu

9h30-10h: Accueil café, offert par la mairie de secteur des 11 et 12^{èmes}
arrondissements

10h : Propos d'accueil par Mme. Valérie BOYER, députée et Maire de secteur des 11 et 12^{èmes}
arrondissements de Marseille



De gauche à droite : M. Didier REAULT ; M. André JULLIEN ; Mme. Danièle GARCIA ; Mme. Valérie BOYER ; M. Jean-Claude ALEXIS

Madame Valérie BOYER, Maire des 11 et 12^{èmes} arrondissements et représentant le Sénateur-Maire de Marseille, M. Jean-Claude GAUDIN ainsi que le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, M. Guy TEISSIER, salue tous les membres du Comité de Rivière. Elle salue également le représentant de Lionel ROYER-PERRAUT, Maire des 9 et 10^{èmes} arrondissements.

Mme. BOYER fait part de sa joie d'accueillir cette troisième réunion du Comité de Rivière, réunissant plus de 80 partenaires de la démarche, pour acter du programme définitif du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, et ce, malgré cette période marquée par une actualité politique chargée.

Elle rappelle qu'en septembre 2014, cette même salle accueillait une réunion relative au Schéma de Référence de la Vallée de l'Huveaune, démarche initiée par le Président TEISSIER et co-portée par la CUMPM et la CAPAE, en présence des élus concernés. Ce projet ambitieux rappelle à quel point ce territoire est riche et possède de multiples atouts, bien que présentant aujourd'hui un patchwork urbain. Mme. BOYER formule son souhait de voir l'Huveaune devenir un vrai projet pour Marseille, d'où l'importance de valoriser ce patrimoine auquel les Marseillais tournent le dos depuis des années.

Pour accompagner ce changement et montrer l'engagement de la ville de Marseille dans ce projet, il était important que la mairie de secteur accueille cette rencontre, d'autant qu'elle est très engagée dans le réaménagement des berges de l'Huveaune. Mme. BOYER souhaite que soit créée une balade permettant de relier Saint-Marcel à la gare de La Barasse et même au-delà, en créant une coulée bleue et deux coulées vertes.



Mme. BOYER rappelle sa satisfaction de voir la concrétisation de ce Contrat de Rivière, résultant d'enjeux partagés sur ce territoire et d'accueillir ce temps de partage. Elle remercie tous les membres présents ce jour, pour leur engagement en faveur de ce projet en attendant la signature institutionnelle du Contrat d'ici la fin de l'année 2015.

Pour rendre cette démarche pérenne, il est important que celle-ci s'inscrive dans le temps, avec un programme d'actions élaboré sur 6 ans, considérant un territoire, des objectifs concrets, visant à la qualité, à la préservation et à la reconquête de ce fleuve.

Mme. Valérie BOYER conclut son propos en informant que la mairie de secteur organise cette année "**L'Huveaune en Fête**" le samedi 18 avril prochain. Cet évènement, s'inscrivant dans sa politique de redynamisation des quartiers, se déroulera au niveau de 3 d'entre eux situés en bordure d'Huveaune : La Valbarelle, Saint-Marcel et La Barasse.

10h10 : Ouverture du Comité de Rivière par Danièle GARCIA

- **Propos de Mme. Danièle GARCIA, Présidente du Comité de Rivière, Maire d'Auriol, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile déléguée à l'assainissement**

Mme. GARCIA ouvre ce troisième Comité de Rivière en remerciant ses membres, et notamment Mme. Valérie BOYER, pour son accueil chaleureux dans la mairie de secteur des 11 et 12^{èmes} arrondissements. Elle salue les deux Vice-Présidents de ce Comité : M. André JULLIEN, Maire de La Bouilladisse et M. Didier REAULT représentant M. LE DISSES, président du Comité de Baie.

Elle salue les 3 collèges constituant le Comité de Rivière et tous les partenaires de la démarche pour leur présence et leur contribution à cette co-construction. Elle rappelle que le Comité de Rivière est une instance de discussion et de suivi de la gestion intégrée et concertée sur le territoire, permettant de décliner la politique de l'Europe sur le bassin versant de l'Huveaune, tout en prenant en compte les enjeux locaux, des sources de l'Huveaune, jusqu'à la mer.

Elle rappelle que le précédent Comité de Rivière, accueilli par la ville de Roquevaire approuvait en février 2014 les grandes orientations

en matière de gestion de l'eau sur le territoire, formalisées par l'avant-projet du Contrat de Rivière. Celui-ci a obtenu l'agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranée le 27 mai 2014, avec les félicitations des institutions concernant l'exhaustivité des thématiques traitées, la qualité des documents fournis et la dynamique des acteurs engagée.

La construction du programme définitif du Contrat de Rivière a donc pu être menée, avec pour objectif maintenu depuis le démarrage de la démarche, de signer le Contrat d'ici la fin de l'année 2015. Pour cela, le Contrat sera

Ouverture de séance par Mme Danièle GARCIA, Présidente du Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune

Objectif du Comité de Rivière du 31 mars : acter le projet définitif de contrat

L'échelle pertinente pour une coopération sur les enjeux liés à l'eau : le bassin versant

Le Contrat de Rivière : un outil pour mettre en place une gestion concertée

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir



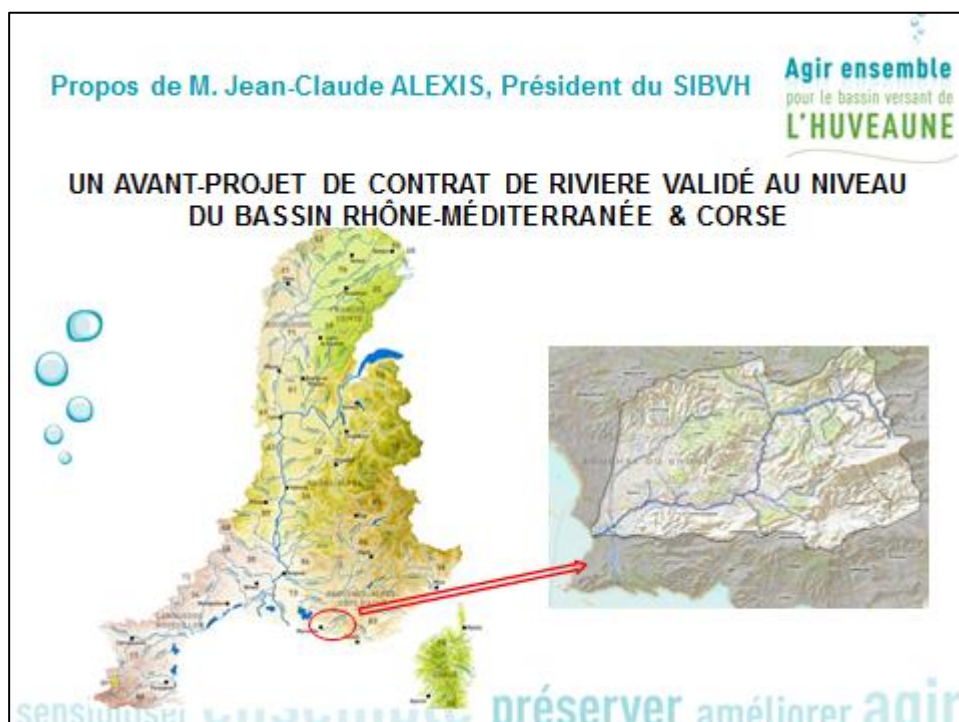
présenté en Commission des aides de l'Agence de l'eau le 25 juin 2015. Mme. GARCIA demande ainsi officiellement aux Conseils Départementaux et au Conseil Régional de procéder aux délibérations sur leurs engagements respectifs dans les délais permettant de respecter cet objectif.

Enfin, Mme. GARCIA présente l'objectif de cette rencontre : acter le programme d'actions du Contrat de Rivière, s'élevant à plus de 17,5 millions d'euros en phase 1 (2015-2017), dans lequel de nombreuses thématiques relatives à l'assainissement sont traitées avec près de 50% de l'enveloppe globale dédiée à des travaux et études sur le territoire de la CAPAE : une contribution concrète pour l'amélioration de la qualité des milieux.

○ **Propos de M. Jean-Claude ALEXIS, Président du SIBVH et élu à la Penne-sur-Huveaune**

M. ALEXIS remercie Mme. BOYER pour son accueil en mairie de secteur à Marseille, commune membre du Syndicat de l'Huveaune depuis sa création en 1963. Il remercie également les conseillers syndicaux siégeant pour la Ville de Marseille au SIBVH : M. Maurice REY et M. Lionel ROYER-PERRAUT.

Il se réjouit des avancées et de la dynamique engagée depuis le début de la démarche en 2012 autour de ce fleuve auparavant « orphelin », jusqu'à la finalisation du Contrat de Rivière, grâce à un important travail d'études, travaux et de concertation pour la construction du plan d'actions définitif : Comité de Rivière, Commissions thématiques et rencontres diverses.



M. ALEXIS informe l'assemblée qu'au travers de ses compétences en gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations, le SIBVH est porteur d'actions spécifiques du Contrat, pour un montant de plus de 3,5 millions d'euros entre 2015 et 2017. A cet effet, l'équipe du SIBVH s'est agrandie : elle est à présent constituée de 4 salariés.

Il remercie les partenaires institutionnels du SIBVH : Conseils Départementaux et Conseil Régional, Agence de l'eau et DDTM. Il insiste ensuite sur la pertinence et l'importance de la gestion intégrée et concertée par bassin versant, défendue également par Martin GUESPEREAU, directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. C'est cette gestion qui doit être confortée à la mise en place de la Métropole, qui reprendra les engagements du Contrat de Rivière dans son intégralité.

Enfin, il rappelle l'importance d'assurer la cohérence entre gestion des milieux aquatiques et gestion du risque inondation, afin d'allier préservation des milieux naturels et protection des biens et des personnes. Le SIBVH engagera à ce titre, dès cette année 2015, la démarche préalable à l'élaboration d'un PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations), dont l'instance de pilotage sera également le Comité de Rivière, afin de renforcer cette gestion intégrée et concertée à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune.



- **Propos de M. Didier REAULT, Vice-Président du Comité de Rivière et du Comité de Baie, Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Adjoint au Maire de Marseille délégué à la mer, au littoral, au nautisme et aux plages, Président du conseil d'administration du Parc National des Calanques**

M. REAULT remercie Mme. BOYER de recevoir la rencontre dans sa mairie de secteur, il remercie également l'ensemble des partenaires présents, notamment les nouveaux Conseillers départementaux et les Maires. En effet, l'ensemble des communes doivent être partenaires et moteurs de ce type de démarche. Il précise que ce Contrat est l'occasion de prendre en compte l'amélioration du milieu aquatique du bassin versant de l'Huveaune dans les problématiques d'aménagement du territoire et de développement durable.

Il rappelle qu'il intervient à plusieurs titres, notamment en tant que Vice-Président du Comité de Baie et administrateur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. A ce titre, il soutiendra le Contrat de Baie et le Contrat de Rivière lors de la Commission des Aides de l'Agence de l'eau le 25 juin prochain.

Il rappelle l'importance de la mise en œuvre de ce Contrat ainsi que la nécessité de son élaboration conjointe avec le Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise. Les porteurs des deux démarches ont été vigilants à l'articulation et à l'avancée conjointe de ces deux outils, qui seront signés fin 2015.

Il rappelle l'importance du Contrat d'Agglomération pour l'assainissement signé entre la CUMPM et l'Agence de l'eau, et souligne que ce Contrat n'aurait pas vu le jour sans l'initiative de cette dernière. Dans ce cadre, les travaux concernant le bassin d'orage de Ganay sont une belle démonstration des actions pouvant être menées en matière d'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur le territoire.

Contrat de Rivière et Contrat de Baie présentent une convergence d'objectifs et un calendrier commun.

M. REAULT rappelle quelques éléments importants concernant le Contrat de Baie, démarche complémentaire au Contrat de Rivière sur « la partie littorale », dont le périmètre s'étend de Saint Cyr-Sur-Mer à Martigues. Le Contrat de Baie fédère les acteurs de l'eau autour de 3 grands objectifs :

- Réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade
- Préserver la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers
- Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral.

Pour cela il se doit d'apporter une lisibilité sur les démarches du territoire, contribuant à ces objectifs et regroupe ainsi dans son programme d'actions :

- Le Contrat d'agglomération (CUMPM) : certaines actions sont inscrites au Contrat de Baie
- Le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune (SIBVH) : y étant inscrit pour mémoire car il s'agit d'une démarche autonome
- L'opération Calypso (CUMPM) : dont la totalité des actions sont inscrites au Contrat de Baie
- Les actions spécifiques au Contrat de Baie, représentant 38 millions d'euros sur les 6 ans du plan d'actions.

Il précise que le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du Contrat vise à contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du milieu récepteur (Cortiou et plages de Marseille).

Il conclut en précisant que la mise en œuvre de cet outil lui est cher, tout comme à Maurice REY, et ils défendront tous deux ces projets afin qu'ils soient mis en œuvre dans les délais impartis (une signature au second semestre 2015).



10h30 : Présentation technique du Contrat de Rivière et focus sur quelques actions emblématiques

Mme. Danièle GARCIA donne ensuite la parole à Estelle FLEURY, chargée de mission au SIBVH pour la mise en œuvre du Contrat de Rivière depuis octobre 2012.

Elle rappelle les principes de co-construction de la démarche, présente les avancées du projet depuis la délibération du Comité d'agrément du 27 mai 2014, et expose le contenu du programme d'actions définitif, présentation ponctuée par l'intervention de certains porteurs d'actions inscrites au Contrat.

Le périmètre pertinent pour traiter des enjeux de l'eau est le **bassin versant** : englobant l'Huveaune et ses affluents, ainsi que les eaux souterraines dont certaines vont au-delà du bassin versant, comme défini dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).



L'outil Contrat de Rivière permet une mise en cohérence et une déclinaison des démarches et politiques locales (SCoT, Charte Agricole du Pays d'Aubagne, PLU, etc.) : pas de contradiction ou de redondance, mais une mise en application des préconisations sur le volet « eau ».

- Il permet à la fois de répondre aux objectifs réglementaires imposés par la Directive Cadre sur l'Eau et sa déclinaison, le SDAGE, ainsi qu'aux problématiques locales
- Il s'agit d'un dispositif souple
- Il permettra la réalisation d'un programme d'actions complet et cohérent sur le bassin versant, permettant l'attribution d'aides financières spécifiques
- La participation à la co-construction du Contrat de Rivière n'implique pas l'obligation d'adhérer au SIBVH
- Chaque action est menée par un porteur de projet individuel.



RAPPEL: QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIERE ?

DCE-SDAGE

ENJEUX LIES AU MILIEU RECEPTEUR

FORTE DEMANDE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

➤ **Programme volontaire d'interventions multithématiques, outil pour répondre aux obligations réglementaires et aux enjeux locaux**

- ☺ Dispositif d'aides spécifiques sur les actions du programme
- ☺ Facilitateur de projets
- ☺ Porteurs de projets spécifiques

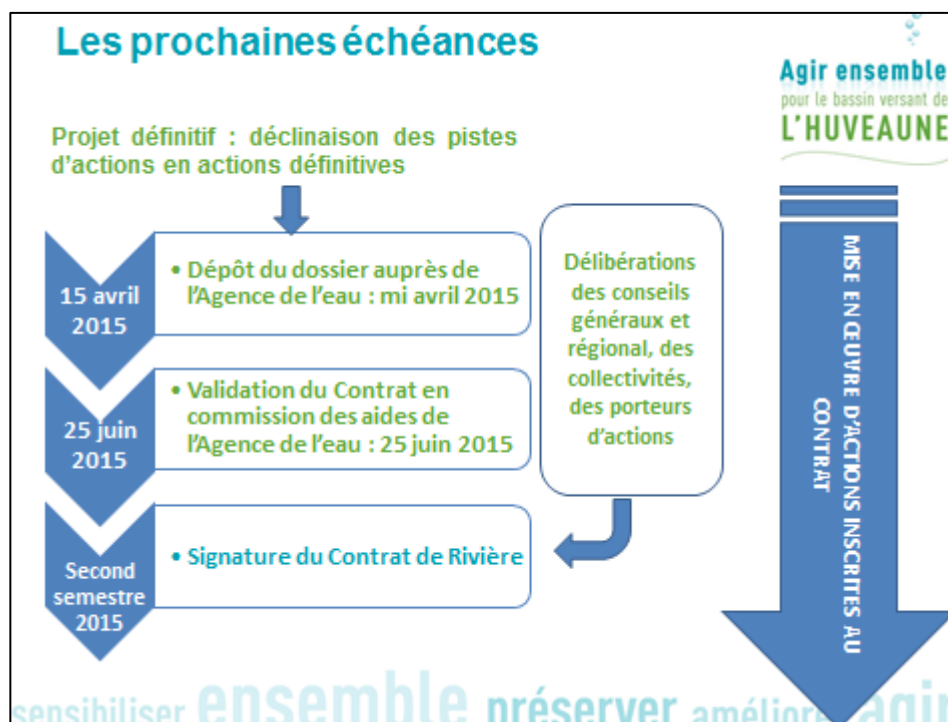
➤ **Engagement contractuel sur 6 ans entre :**

- Collectivités locales
- Etat
- Agence de l'Eau
- Porteurs de projets



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

La signature du Contrat de Rivière est prévue au **dernier trimestre 2015**, néanmoins certaines actions inscrites au Contrat pourront être lancées avant cette date, pour entretenir la dynamique installée sur le territoire.



L'esprit du Contrat : Gestion intégrée et concertée

LISIBILITE

Donner une **vision globale** dans un document et une **programmation unique** des actions concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs de qualité des milieux. Cette lisibilité passe également par la mutualisation des données acquises, le suivi des actions et la mise en place d'indicateurs de suivi, la réalisation de bilans, etc.

TRANSVERSALITE

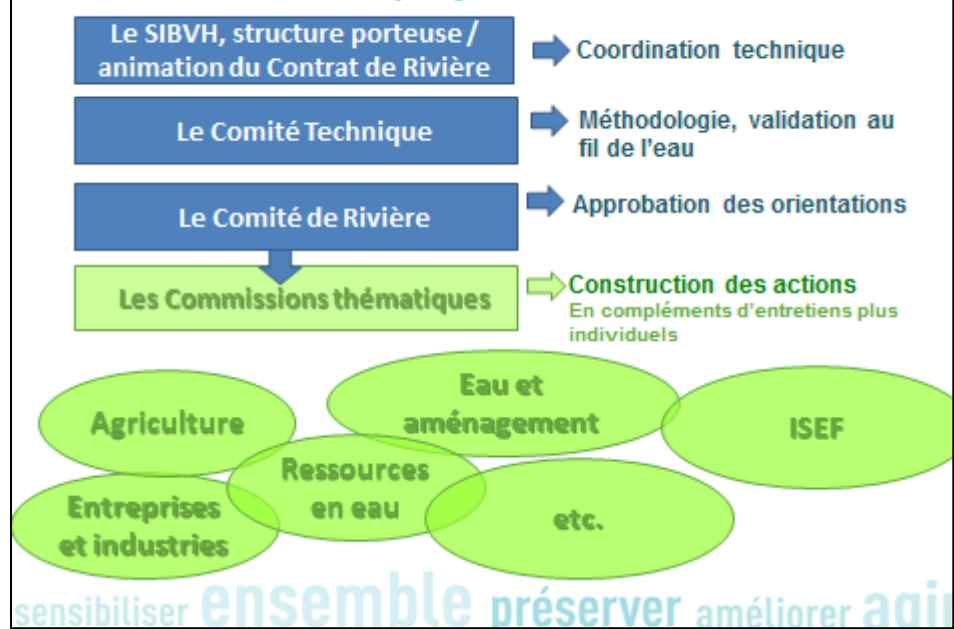
- Identifier dans les **démarches en cours**, les actions et projets clefs permettant de concourir aux objectifs de reconquête de la qualité des eaux
- « **Porter à connaissance** » et diffuser les messages des différentes démarches
- Mutualiser compétences et expériences



COMPLEMENTARITE

Compléter l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE par des actions complémentaires, répondant à des enjeux locaux et accompagner leur émergence et leur mise en œuvre. Cette complémentarité vise également à l'homogénéisation des actions portées sur le territoire et à apporter un soutien technique aux maitres d'ouvrage.

La démarche Contrat de Rivière : co-construction du projet définitif



Le SIBVH est la structure porteuse du Contrat de Rivière. **Il ne sera maître d'ouvrage que des actions entrant dans le champ de ses missions** (entretien des cours d'eau, communication, etc.).

Le Comité technique en élabore la méthodologie de construction et le Comité de Rivière valide les grandes décisions. La construction du projet définitif est passée par la réalisation de commissions thématiques (agriculture, ressources en eau, eau et aménagement, entreprises et industries, stratégie d'Information, Sensibilisations, Education et Formation).

Déclinaisons du Comité de Rivière, il s'agit d'instances pérennes, visant au suivi des actions du Contrat et à la préparation de la prochaine phase, de 2018 à 2020.

La diapo ci-contre illustre la dynamique qui existe autour du projet depuis le lancement du diagnostic en 2012 : comités techniques, comités de pilotages, rencontres de concertation, commissions thématiques, etc.



De l'avant-projet au projet définitif : les avancées depuis le dernier Comité de Rivière

Autour de 5 enjeux, à partir des pistes d'actions définies en phase avant-projet :

- Cet avant-projet a obtenu l'agrément lors du Comité de Bassin Rhône Méditerranée le 27 mai 2014

Une concertation adaptée à la démarche :

- Mise en place de Commissions thématiques pérennes
- Rencontres individuelles et collectives
- Une co-construction avec les maîtres d'ouvrage ainsi que les partenaires techniques et financiers

Un programme d'actions construit par les acteurs de l'eau sur le bassin versant :

- Qui répond aux besoins locaux du territoire
- Qui répond aux attentes réglementaires et au programme de mesures du SDAGE actuel et à venir

Le Contrat de Rivière s'articule particulièrement avec le Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise, dans lequel il est inscrit pour mémoire dans son intégralité, du fait du territoire du bassin versant de l'Huveaune (cf. carte ci-dessous).

Afin d'assurer l'articulation entre les deux démarches, certaines actions concernant un périmètre plus large que celui du bassin versant ont été inscrites au Contrat de Baie et **affichées pour mémoire** au Contrat de Rivière. C'est par exemple le cas pour les actions concernant l'assainissement des eaux usées et eaux pluviales ou encore une action visant à établir un diagnostic des rejets des entreprises et à l'élaboration d'un plan d'actions adapté pour pallier aux problématiques rencontrées sur le territoire de la CUMPM. De telles actions sont menées par d'autres EPCI du bassin versant, comme c'est le cas pour la CAPAE et sont inscrites au Contrat de Rivière.

L'articulation avec les autres démarches

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Le Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise, co-porté par MPM et la Ville de Marseille

- Deux démarches à part entière, mais complémentaires : présentation du Contrat de Rivière pour mémoire dans le Contrat de Baie.
- Des objectifs communs
- Une cohérence technique et en termes de calendrier



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

L'articulation avec les autres démarches

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Le Contrat d'Agglomération pour l'assainissement de la CUMPM

Actions majeures pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité de ses milieux aquatiques, sur le territoire de la Ville de Marseille



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

L'articulation avec les autres démarches

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Autres démarches : les SCoT et leurs déclinaisons, la charte du Parc National des Calanques, la future charte du PNR Sainte-Baume, la charte agricole du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, etc.

Volet inondations :
PPRI*, futur PAPI**,

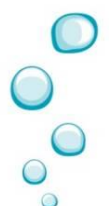


➔ **Cohérence, visibilité et complémentarité des différentes démarches**

* Plan de Prévention du Risque Inondation

** Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir



Un programme d'actions volontaires, multithématique sur 6 ans, en deux phases :

- **Phase 1 : 2015-2017**, comportant quelques travaux, notamment sur le volet assainissement, mais surtout un volume d'études important, permettant une amélioration de la connaissance et la définition d'aménagements et de projets adaptés.

L'enjeu A regroupe à lui seul 21 actions et près de 60% du budget total de la phase 1, avec des travaux d'envergure menés dès 2015 concernant le volet assainissement.

L'enjeu D est quant à lui peu développé puisque la gestion des inondations sera traitée de manière plus exhaustive lors de l'élaboration du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

- **Phase 2 : 2018-2020**, comportant un volet travaux étoffé suite aux études menées lors de la phase précédente.

		Objectifs formalisés	nombre d'actions en phase 1	Montant en phase 1 (€ HT)	
TRANSVERSALITÉ DE L'ENJEU E, À DÉCLINER AVEC LES ENJEUX A À D	ENJEU A	Qualité des eaux →Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractère industriel et agricole	5	21	10 240 000 (58%)
	ENJEU B	Qualité des milieux naturels aquatiques →Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique	4	12	2 106 000 (12%)
	ENJEU C	État des ressources en eau →Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau	2	10	2 368 000 (13%)
	ENJEU D	Gestion quantitative du ruissellement et des inondations →Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire	2	6	560 000 (3%)
	ENJEU E	Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant →Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant, en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux →Développer la réappropriation de l'Huveaune et ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et population	3	18	2 406 000 (14%)
Au total pour la phase 1 du Contrat :		16	67	17.7 M€	



La structuration du Contrat : aspects financiers



Les grands principes de financement

- Engagement sur une enveloppe globale correspondant aux actions menées en phase 1
- Lors du bilan mi-parcours, engagement sur les actions menées en phase 2



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Quelques partenaires institutionnels et financiers ont été invités à prendre la parole concernant les grands principes de financement des actions inscrites au Contrat de Rivière en phase 1.

○ Pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse : M. Pierre BARRET

Il excuse Mme. Gaëlle BERTAUD, Directrice de la délégation Paca & Corse, qui n'a pas pu se libérer ce jour et remercie tous les acteurs pour l'élaboration de ce Contrat, permettant la formalisation de manière opérationnelle et locale des recommandations du SDAGE.

Il rappelle que l'Agence de l'eau a été présente tout au long de la démarche, pour l'élaboration de l'avant-projet et du dossier définitif. A ce stade du projet, son rôle est de vérifier que le programme construit répond aux enjeux du territoire, et d'aider, notamment sur le plan financier, à la bonne réalisation de ce plan d'actions.

M. BARRET rappelle les 3 principaux objectifs de l'Agence pour la mise en œuvre du Contrat :

- **La réalisation des actions de l'enjeu A** : relatif à la qualité des eaux, il s'agit d'un enjeu important, notamment du point de vue de la qualité des eaux de baignade du milieu récepteur du bassin versant de l'Huveaune. A ce titre, l'Agence de l'eau sera attentive aux délais proposés pour les travaux dans la distribution des bonus obtenus dans le cadre du Contrat de Rivière, en cohérence avec le système mis en place dans le Contrat d'Agglomération de la Métropole Marseillaise.
- **Une gestion du cours d'eau respectueuse de son fonctionnement naturel** : il sera ici important de replacer les rivières au cœur des politiques d'aménagement du territoire et de contribuer à la reconquête de la qualité des milieux naturels aquatiques. Il insiste sur l'importance de mener en cohérence la gestion du risque inondation et la gestion écologique des cours d'eau, afin de préserver les milieux aquatique et de redonner de l'espace aux cours d'eau. Les projets d'aménagement impactant de manière directe ou indirecte les cours d'eau doivent être vus de manière globale.
- **L'importance de l'élaboration d'une stratégie concertée pour la communication** : il s'agit d'un volet essentiel des Contrats de Milieux, garant de leur réussite et de leur pérennisation, dont les collectivités doivent s'emparer. Si les actions n'entrent plus dans le cadre des programmes de financement de l'Agence de l'eau, certaines feront l'objet de bonus contractuels.

- **Pour le Conseil Régional PACA : Anna Morisset (service eau et milieux aquatiques)**

Mme. MORISSET excuse Mme. Elsa DI MEO, élue représentant le Conseil Régional au Comité de Rivière.

Après avoir apporté son appui technique au SIBVH dans l'élaboration du Contrat de Rivière, le Conseil Régional souhaite s'engager financièrement, dans les actions de son programme. La mise en œuvre de ce Contrat permet au Conseil Régional de financer des actions qui vont au-delà de son domaine de compétence selon la politique volontariste (milieux aquatiques, éducation à l'environnement et risque).

Mme. Morisset précise le type d'actions pouvant être financées dans ce cadre :

- **Qualité des milieux aquatiques** : renforcement des réseaux de suivi, action de restauration de la continuité écologique, etc.
- **Education à l'environnement** : actions ISEF (Information Sensibilisation Education formation), financement de certains postes, etc.
- **Risque inondation**

Certaines actions inscrites pourront bénéficier d'un « bonus contractuel », permettant d'aller au-delà des aides classiques : aménagement de cheminements piétons s'ils sont associés à un aspect sensibilisation, étude sur le volet gestion des macro-déchets, etc.

Le Conseil Régional est l'autorité de gestion des fonds Européens. Pour le Contrat, les aides Européennes concerneront surtout les fonds FEDER, et notamment les actions relatives à l'amélioration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

Le Conseil Régional a pour habitude de délibérer après le Comité de bassin. Quoiqu'il en soit, la région s'attachera délibérer selon un calendrier permettant la signature du Contrat en 2015.

Enfin, elle félicite le SIBVH et la SPL l'eau des collines qui ont été retenus au sein de l'instance AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères), constituée à l'issue du SOURCE (propositions et avis consultatifs).

- **Pour le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : Matthieu Rossi**

M. Rossi présente les principes de financement pour les actions portées par les communes et communautés de communes. Ces principes sont présentés dans la fiche n°28 du guide des aides aux communes, disponible sur le site internet du Conseil Départemental 13.

En voici quelques exemples :

- Etudes concernant les risques inondation et l'amélioration de la qualité du milieu : pour être financées elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un schéma global
- Schéma directeur d'assainissement pluvial
- Actions concernant l'alimentation en eau potable
- Travaux concernant l'entretien et la valorisation des milieux aquatiques
- Etc.



Quelques partenaires institutionnels du Contrat de Rivière, de gauche à droite : P. BARRET et F. ROBERI (Agence de l'eau) ; L. COIFFET et A. MORISSET (Conseil Régional PACA) ; M. ROSSI (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

La structuration du Contrat : Le phasage des actions

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Engagement financier sur les 3 premières années du Contrat

- Phase 1 (2015-2017) : actions nécessaires et techniquement mûres
- **Travail sur le contenu technique de la phase 2 – commissions thématiques - engagement financier des actions de phase 2**
- Phase 2 (2018-2020) : actions découlant des études menées en phase 1 ou non mûres lors de la première phase

Engagement technique sur 6 ans

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Le Contrat de Rivière est un programme d'actions s'étendant sur 6 ans, en deux phases. Si l'élaboration technique se fait sur les 6 ans du Contrat, **l'engagement des partenaires financiers, notamment de l'Agence de l'eau ne se fait que sur la première phase (2015-2017)**. Ce fonctionnement permet de travailler tout au long de la phase 1 sur les actions à inscrire de 2018 à 2020 (phase 2) : ajout ou modification d'actions, réalisation de travaux découlant des études menées en phase 1, etc.

Le contenu du Contrat de Rivière, de l'enjeu A à l'enjeu E et illustration par quelques actions phares menées en phase 1

Enjeu A : Cet enjeu représente le volet le plus important du Contrat, tant en termes de volume d'actions, qu'en termes de montant.

Il a pour objectifs :

- D'améliorer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination
- De lutter contre les pollutions domestiques notamment par temps de pluie
- De réduire les apports de substances dangereuses aux rivières et à la mer
- De limiter les apports de contaminants par lessivage des surfaces imperméabilisées aux cours d'eau et sur le littoral
- De diminuer les apports en nitrates et pesticides

Il est constitué d'une multitude d'études visant à caractériser la qualité de l'Huveaune et ses affluents, tant par des **suivis globaux** (réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments de l'Huveaune et ses affluents), que par **des études visant à caractériser les sources de pollution spécifique** (diagnostic des pollutions

Contenu du Contrat de Rivière

ENJEUA: Qualité des eaux

- Études/suivis - Réseaux à l'échelle du bassin versant (eau superficielle et souterraine)
- Etudes, suivis et travaux concernant les pollutions urbaines notamment par temps de pluie (schémas directeurs, ...)
- Etudes, appui technique et actions collectives concernant les pollutions agricoles et industrielles (convention Agence de l'Eau)



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir



d'origine agricole, action de suivi des rejets des entreprises et industries sur le secteur CAPAE, etc.).

Cet enjeu comporte de nombreuses actions visant à la réduction de pollutions domestiques par temps de pluie : en phase 1, des schémas directeurs d'assainissement d'eau usée et pluviale seront lancés, avec réalisation de travaux en phase 1 et 2. Des travaux d'extension de la station d'épuration (STEP) d'Auriol-St-Zacharie seront également menés en 2015, voir ci-dessous.

Mme. Béatrice MARTHOS, directrice de « L'eau des collines », Société Publique Locale (SPL) de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, présente une partie des actions qui seront menées par la SPL lors de la phase 1, visant à l'amélioration de la qualité des eaux :

- Programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux, notamment afin d'éviter les dysfonctionnements par temps de pluie – **Action A-2-5 : « Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées - secteur CAPAE ».**
- Action de suivi des micropolluants dans les rejets de la station d'épuration d'Auriol-St-Zacharie (suivi réglementaire dans le cadre de la campagne de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau) – **Action A-1-3 du Contrat de Rivière : « RSDE-STEP : recherche de substances dangereuses pour l'environnement de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie ».**
- Extension de la STEP d'Auriol – Saint –Zacharie de 10 000 à 20 150 équivalents habitant, avec une amélioration du traitement de l'eau (en termes de nitrate notamment), pour des rejets plus respectueux du milieu récepteur. Les travaux débiteront en 2015, pour une durée de 18 mois – **Action A-2-2 : « Extension de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie ».**
- Réalisation d'un schéma directeur global de gestion des eaux usées, pluviales et potables sur les communes de La Penne-Sur-Huveaune et Aubagne. Les travaux préconisés par ce schéma seront mis en œuvre lors de la seconde phase du Contrat – **Actions A-2-4 : « Schéma directeur global d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec volet qualitatif sur les communes d'Aubagne et de La Penne Sur Huveaune »** et **C-1-6 : « Schéma directeur eau potable sur le secteur de la CAPAE: spécifiquement Aubagne, La Penne sur Huveaune et Cuges les Pins ».**

ENJEU A – UN EXEMPLE

Les actions relatives à l'assainissement (par temps de pluie) sur le territoire de la CAPAE

LA COMMUNAUTÉ PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

l'eau DES COLLINES SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

- Réhabilitation et renforcement des réseaux
- Reprise et régulation d'ouvrages de stockage
- Suivi des micropolluants et renforcement du réseau de surveillance et de mesure

ENJEU A – UN EXEMPLE

Extension de la station d'épuration d'Auriol/St Zacharie

LA COMMUNAUTÉ PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

l'eau DES COLLINES SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE





NB : sur le volet « eau potable » ce schéma et les travaux qui y seront préconisés s'attacheront à la réalisation d'économies en eau.

- Lancement en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence d'une étude concernant les pollutions industrielles, notamment un recensement des rejets non domestiques dans les réseaux ou les milieux naturels –

Action A-1-7 : « Action collective "entreprises" : sur les pollutions diffuses (pollutions "classiques" et toxiques) : secteur CAPAE: ZI Paluds, Napollon et St Mitre : Poste de technicien accompagnateur de réseaux ».

L'ensemble de ces actions inscrites à l'enjeu A, **représente environ 10 millions d'euros** soit près de 60% du montant de la phase 1 du Contrat.

Claude Baurly de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône est invité à prendre la parole, afin d'évoquer les actions « techniques » qui seront portées par les acteurs du monde agricole de 2015 à 2017 :

ENJEU A – EXEMPLES

Des actions relatives aux activités agricoles

-Etude globale « Diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole »
Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

-Transfert de connaissances et d'innovations par un accompagnement collectif des agriculteurs en vue de l'adaptation de pratiques préservant la qualité de l'eau -
AGRIGIO 13, CETA AUBAGNE, ARDEPI, Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, Chambre d'agriculture du Var

- Accompagnement technique individuel des agriculteurs, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires et la gestion de la fertilisation













- Un diagnostic de réduction des pollutions agricoles sera porté par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Celui-ci vise à identifier les pratiques et les zones à risque en termes de transfert de phytosanitaires dans les milieux, où il sera nécessaire d'agir de manière

privilegiée pour l'accompagnement des agriculteurs à l'adoption de bonnes pratiques agricoles - **Action A-1-6 du Contrat de Rivière : » Etude globale diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole ».**

- Suite à cette première action, deux actions seront co-portées par l'ensemble des acteurs : Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et du Var, Centre d'Etude Technique Agricoles (CETA), Agribio 13 (association fédérant les agriculteurs bio des Bouches-du-Rhône) et l'ARDEPI (association régionale pour la maîtrise des irrigations). Il s'agit d'une première sur un Contrat de Rivière dans les Bouches-du-Rhône. Celles-ci consisteront en un transfert de connaissances visant à favoriser la réduction de la pollution d'origine agricole vers les milieux aquatiques et la réalisation d'économies en eau, de manière collective (formations, visite de fermes « exemplaires », retours d'expériences), ou individuelle (privilégier la maîtrise et l'optimisation de l'utilisation d'intrants sur le principe de sites pilotes, etc.) – **Actions A-5-1 : « Accompagnement collectif des professionnels agricoles pour la réduction et l'adaptation des usages phytosanitaires et la gestion de la fertilisation : transfert de connaissance et des innovations » et A-5-2 : « Accompagnement technique individuel des professionnels agricoles, pour réduire l'usage et les rejets de phytosanitaires, ainsi que des nitrates ».**
- En parallèle de ces actions techniques, il semble nécessaire d'agir sur le grand public, afin que s'opère un changement dans les habitudes alimentaires, vers un accroissement de la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique, pratique respectueuse de la qualité des milieux aquatiques. Remy Veyrand (Agribio13) a donc présenté cette action ISEF : « **Mobiliser/sensibiliser la société civile pour une évolution**

des modes de consommation en faveur des productions agricoles locales durables et préservant la ressource » (A-5-3). Celle-ci sera co-portée par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le CETA et Agribio13, et visera :

- A la réalisation d'une enquête sur le type de consommation sur le territoire afin d'assurer le suivi de l'évolution des pratiques
- A l'organisation d'événements grand public et d'animations pédagogiques
- A la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation sur la consommation de produits bio : plaquette de sensibilisation, newsletter du SIBVH, etc.

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

L'enjeu B du Contrat de Rivière

répond à 4 objectifs :

- Améliorer les connaissances de l'état des dégradations géomorphologiques des cours d'eau et élaborer une stratégie de restauration à l'échelle du bassin versant
- Préserver les berges, la ripisylve et la biodiversité et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux naturels
- Restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents
- Mettre en place une stratégie de gestion des macrodéchets

Contenu du Contrat de Rivière

ENJEU B : Qualité des milieux naturels aquatiques

- Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques
- Programmes d'entretien des cours d'eau
- Etudes et travaux pour améliorer la continuité écologique et la restauration des milieux
- Etude sur la gestion des macro-déchets

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

En phase 1 du Contrat, il sera constitué d'études visant à une meilleure compréhension du fonctionnement des cours d'eau du bassin versant, en relation avec les pressions qu'ils subissent, ainsi que de travaux de natures diverses : entretien pour la gestion du risque inondation, restauration des fonctionnalités et continuités écologiques, gestion intégrée des macro-déchets, etc.

Cet enjeu relatif à la qualité des milieux naturels aquatiques est à mettre en relation avec l'enjeu relatif à la gestion des inondations. En effet si les deux enjeux ont été séparés pour donner plus de visibilité au programme d'actions du Contrat, ils doivent être traités en cohérence. Le SIBVH restera vigilant à l'articulation étroite entre ces deux enjeux tout au long de la démarche, avec l'association de l'Agence de l'eau et des services de l'Etat.

Afin de présenter une des actions inscrites à cet enjeu B, la parole est laissée à Roxane ROY, chargée de mission au SIBVH, pour évoquer le schéma directeur de gestion globale des cours d'eau sur le bassin versant de l'Huveaune porté par le syndicat.



ENJEU B – UN EXEMPLE

Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques : SIBVH

Restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau :
Pour aller plus loin qu'un simple programme de travaux pour la gestion du risque inondation

Etude menée à l'échelle pertinente : le bassin versant et ayant pour vocation de traiter les causes et non les conséquences des dégradations



Confluence Huveaune - Peyruis à St Zacharie



L'Huveaune à Marseille, aval barrage Pugette



Cette action a pour objectif la restauration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau, essentielle puisqu'elle a un très fort impact sur leur réponse face aux crues ainsi que sur l'état des eaux et leur capacité à faire face aux pollutions ponctuelles et diffuses.

Le SIBVH a compétence à réaliser des travaux et entretiens visant à la réduction du risque inondation depuis sa création en 1963. Afin

d'agir de manière plus durable et globale, il s'agit à présent de mener un diagnostic du fonctionnement des cours d'eau au vue des pressions qu'ils subissent, dans le but d'élaborer un programme de restauration des milieux aquatiques.

Menée à l'échelle du bassin versant (Huveaune et affluents), cette action a vocation à apporter des solutions durables pour redonner de manière pérenne toute leur fonctionnalité (y compris continuité écologique) aux cours d'eau et non plus de traiter uniquement les conséquences visibles de leur dégradation.

Référence de l'Action dans le Contrat de Rivière : **B-2-1 : « Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : restauration des habitats aquatiques en lit mineur, gestion et restauration de la ripisylve ».**

L'enjeu C : N'émanant à la base pas d'objectifs à atteindre dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée, ce volet est apparu comme un enjeu local important. En effet, le bassin versant de l'Huveaune se caractérise par une **forte dépendance au système Durance-Verdon en termes d'approvisionnement en eau** : 96% de l'eau utilisée, tous usages confondus sur le territoire, proviennent de ces cours d'eau, extérieurs au bassin versant de l'Huveaune.

Contenu du Contrat de Rivière

ENJEU C: état des ressources en eau

- Etudes pour l'amélioration de la connaissance en termes de caractérisation de la ressource du bassin versant
- Schémas directeurs d'alimentation en potable
- Etudes et travaux pour la mise en place des périmètres de protection, la sécurisation de la ressource et les économies d'eau.





Face à ce constat et aux changements climatiques à venir, il paraissait essentiel de fixer des objectifs à atteindre en termes de sécurisation de l'approvisionnement de la ressource, à savoir :

- Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau
- Mettre en place des actions d'économie en eau

L'atteinte de ces objectifs en phase 1 passera par la réalisation d'études visant à améliorer les connaissances relatives à la quantité et la qualité de la ressource sur le bassin versant, afin de permettre son éventuelle exploitation durable. Elles seront complétées de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de divers travaux associés, notamment visant à augmenter les rendements d'exploitation et à réaliser des économies en eau : à la fois sur le bassin versant de l'Huveaune mais également sur celui de la Durance.



L'Université d'Aix Marseille, membre du Comité de Rivière, n'a pu être représentée ce jour, mais est néanmoins porteuse d'un projet d'étude, continuité du projet Karsteau, visant à la diversification des ressources en eau sur les masses d'eau souterraines du secteur Ste Baume, Beausset, Calanques : ressource identifiée par le SDAGE comme stratégique pour l'alimentation en eau potable (**Action C-1-1 : « Caractérisation de la ressource en eau souterraine stratégique du secteur Calanques/Beausset/Ste Baume »**).

Cette action s'articule notamment avec l'action portée par la SPL Eau des collines – **Action C-1-7 : « Etudes d'investigation et de recherche des ressources locales sur territoire de la CAPAE »**. Pour illustrer les actions menées dans le but de répondre à cet enjeu relatif à la ressource en eau, la parole est laissée à Béatrice MARTHOS (SPL l'eau des collines).

Ces actions viseront à la diversification et la sécurisation des ressources en eau utilisées, en lien aux questions suivantes : Où se trouve l'eau ? En quelle proportion est-elle présente ? Quelle en est sa qualité ? Comment l'utiliser de manière durable ?

Ces actions seront menées en partenariat avec l'Agence de l'eau, en vue de permettre une utilisation cohérente et globale de la ressource.



Contenu du Contrat de Rivière

ENJEU D: Gestion quantitative du ruissellement et des inondations

- Etude préalable à la mise en œuvre du PAPI
- Accompagnement technique par le SIBVH
- Etude et travaux pour améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau et des eaux de ruissellement



Lien avec la qualité des milieux aquatiques

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

La lutte contre les inondations dues aux crues des cours d'eau est la principale mission remplie par le Syndicat depuis sa création (unique mission jusqu'en 2012).

L'enjeu D, relatif à la gestion quantitative du ruissellement et des inondations se constitue de deux principaux objectifs :

- Améliorer les connaissances et mettre en œuvre une politique de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant
- Privilégier le préventif au curatif

Ainsi, durant la première phase du Contrat de Rivière, des études et travaux seront menés dans le prolongement des projets déjà mis en œuvre pour améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau sur le bassin versant. Le SIBVH s'attachera également à accompagner les diverses structures sur le territoire et jouer un rôle de conseil pour leurs projets (aménagement notamment) : Information, conseil pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales, avis sur documents d'urbanisme, dossier loi sur l'eau et permis de construire, participation aux projets d'aménagement des collectivités, etc.

Parallèlement, le SIBVH lancera d'ici 2016 une étude préalable à l'élaboration du PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) sur le bassin versant de l'Huveaune.

La parole est laissée à Georges CHOLEY, technicien de rivière au SIBVH pour présenter cette action, portée par le Syndicat dès 2015.

Les cours d'eau du territoire étant pour la plupart très contraints et un simple programme de travaux à l'échelle des rivières ne suffisant pas pour faire face aux risques inondation, il est nécessaire d'agir à l'échelle de tout le territoire.

ENJEU D – UN EXEMPLE

Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité



Objectif: labellisation PAPI en 2016

PAPI = volet « inondations » du Contrat de Rivière

- ➡ Même territoire, mêmes acteurs
- ➡ **Mutualisation du Comité de Rivière** et des commissions pour piloter la démarche
- ➡ **Gestion intégrée et concertée sur le bassin versant de l'Huveaune**

Lien avec la qualité des milieux aquatiques

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir



Le PAPI est l'outil institutionnel « équivalent » au Contrat de Rivière pour la gestion intégrée et concertée des inondations à l'échelle du bassin versant. Son programme d'actions devra être cohérent avec la préservation et la reconquête de la qualité des milieux aquatiques.

Afin de labéliser le PAPI sur le bassin versant (date estimée à 2016), il est nécessaire de réaliser un état des lieux préliminaire sur le territoire visant à :

- Etablir un diagnostic approfondi de l'aléa inondation et des enjeux exposés en lien avec la gestion des milieux naturels aquatiques
- La détermination du cadre d'action et des lacunes en termes de connaissances
- La définition d'une stratégie partagée pour la gestion du risque inondation

Suite à cela, une stratégie de réduction de la vulnérabilité sera établie, afin d'élaborer un programme d'actions adapté au territoire, à ses enjeux et ses besoins – **Action D-1-1 : « Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité ».**

Afin de préserver la dynamique en place sur le bassin versant et de faire le lien entre protection des biens et personnes contre les inondations et préservation des milieux naturels aquatiques, il est proposé que le **Comité de Rivière soit l'instance de gouvernance mutualisée** du PAPI et du Contrat de Rivière.

Enfin, **l'enjeu E**, volet sociétal du Contrat de Rivière se veut transversal à l'ensemble des autres enjeux « techniques » du Contrat. Il vise à :

- L'animation et le pilotage du Contrat de Rivière
- La valorisation des milieux aquatiques et le développement de leurs fonctions sociales et récréatives
- L'information, la sensibilisation, l'éducation, et la formation des différentes communautés d'acteurs

Contenu du Contrat de Rivière

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

ENJEU E: Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

- Animation et coordination du Contrat de Rivière, de la gestion concertée
- Etudes et travaux pour la valorisation des milieux aquatiques
- Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation des acteurs du territoire






sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Il se décline en actions visant à **assurer la pérennisation de la gestion intégrée et concertée de l'eau sur le bassin versant**, par le pilotage du Contrat de Rivière et le développement d'outils adaptés. Afin d'assurer la **valorisation et la réappropriation des milieux aquatiques** par les habitants du bassin versant, un certain nombre d'études et de travaux vont être menés en phase 1 visant à l'aménagement des berges de l'Huveaune, permettant de ramener les riverains au bord des cours d'eau.

Enfin, cet enjeu contient un grand nombre d'actions visant à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation des différentes communautés d'acteurs aux enjeux du Contrat de Rivière. Cette partie sera développée plus bas.

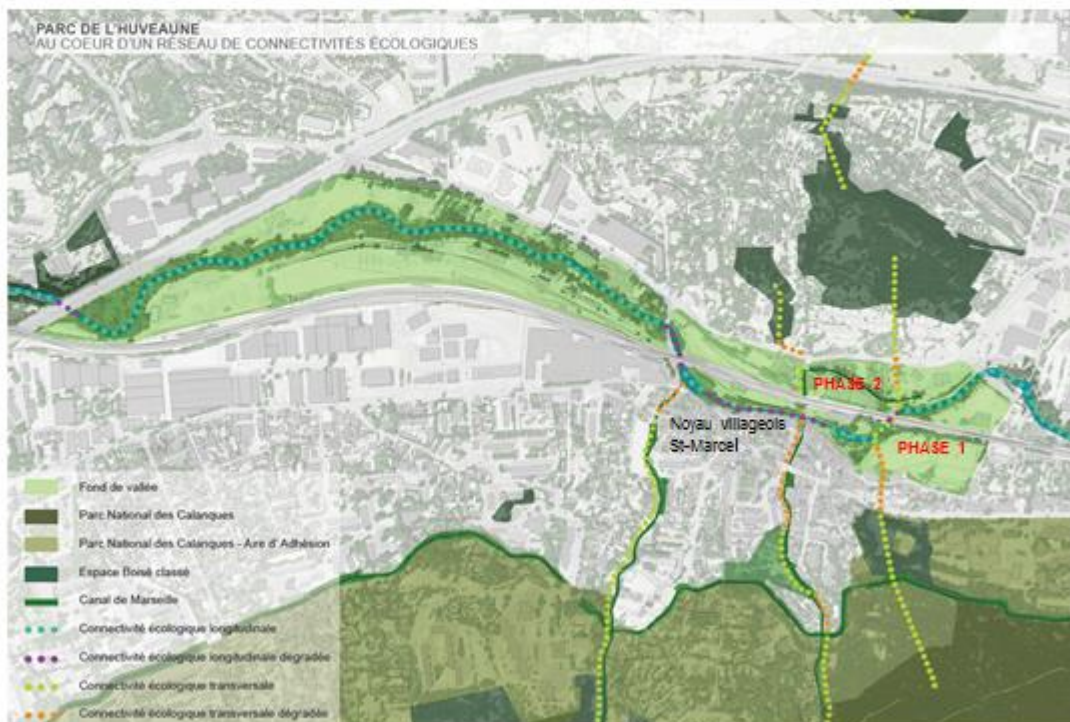
Afin d'illustrer le type d'action pouvant être menée dans le but de valoriser les milieux aquatiques, la parole est laissée à Carine Simon, de la direction de l'aménagement et de l'habitat à la ville de Marseille. Cette action porte sur la création du parc fluvial de l'Huveaune à Saint Marcel. Inscrite dans une étude globale, cette requalification à long terme de la zone porte sur le noyau villageois et ses alentours (cf. illustrations ci-dessous). Cette action concerne **l'aménagement de berges de la zone et de cheminements doux – Action E-2-3 : « Création du Parc fluvial de l'Huveaune au niveau de St Marcel à Marseille : Travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune ».**

Elle comportera entre autres :

- Un programme de restauration des continuités écologiques, longitudinales et transversales
- Une gestion adaptée de la ripisylve : traitement des plantes invasives, plantation d'espèces adaptées
- Des actions de nettoyage
- Un programme de renaturation des berges, de traitement des talus, d'instauration de prairies fluviales, etc.

ENJEU E – UN EXEMPLE

Création du parc fluvial de l'Huveaune au niveau de St-Marcel à Marseille



sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

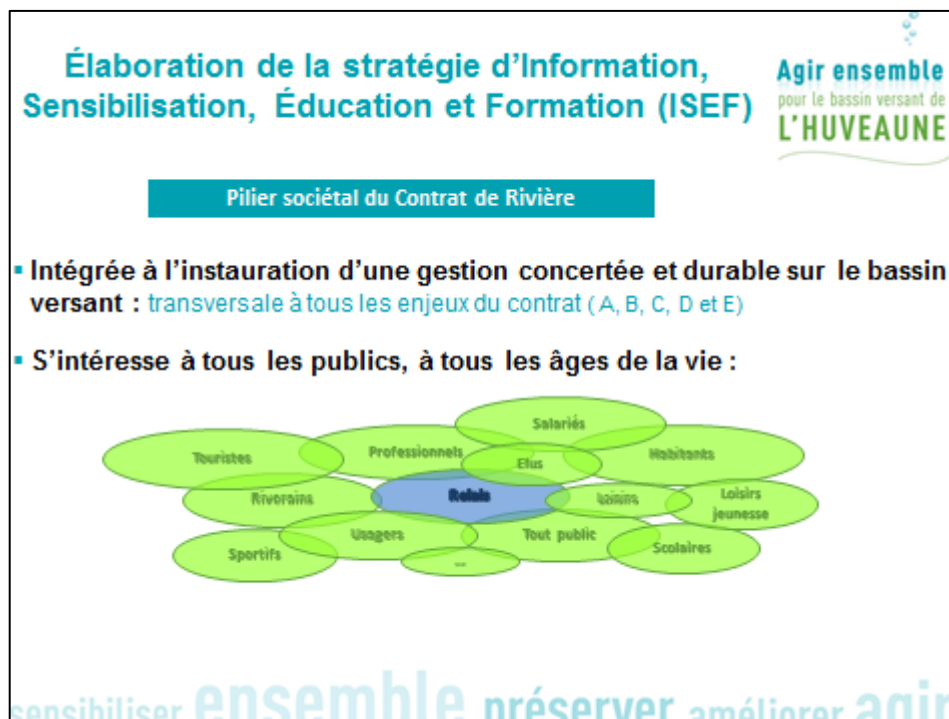


En parallèle à la mise en œuvre d'actions techniques, la sensibilisation d'un plus grand nombre est essentielle, afin de faire évoluer les pratiques inadaptées sur le territoire.

Pour cela, il est apparu essentiel au SIBVH et à ses partenaires institutionnels d'élaborer une stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation (ISEF) aux enjeux de l'eau et de la gestion concertée sur le territoire. Ce programme, allant au delà d'actions purement techniques contribuera à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ainsi que la prise en compte des problématiques locales.

Cette stratégie constitue le pilier sociétal du Contrat de Rivière :

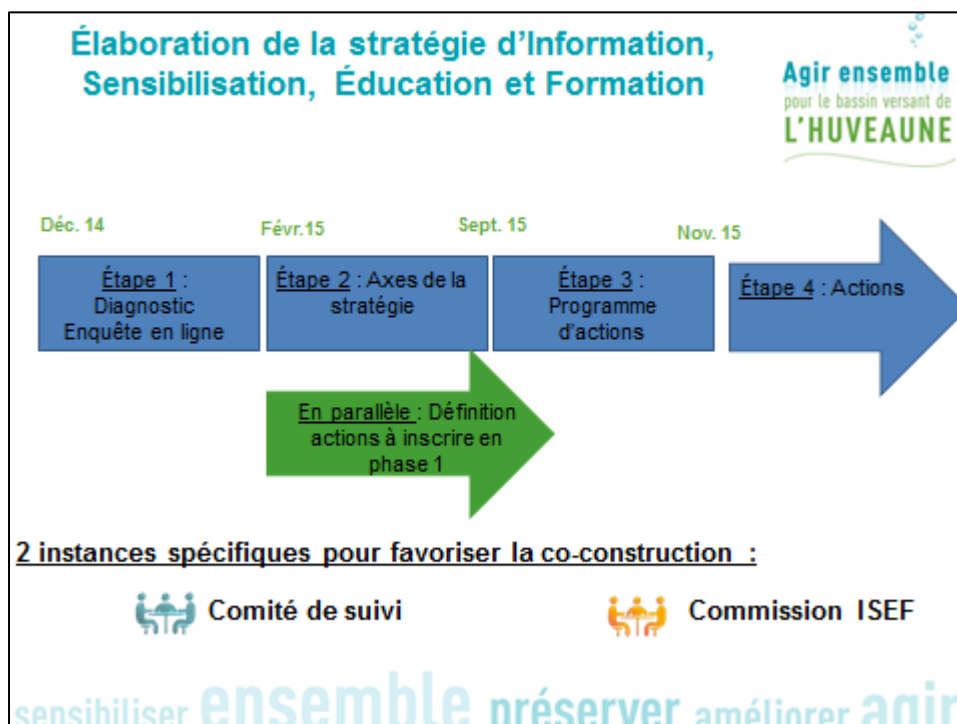
- En accompagnant d'actions immatérielles chaque enjeu du Contrat de Rivière : de la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques à la prévention des inondations
- En ciblant tous les publics concernés par la gestion et l'utilisation des ressources en eau : grand public, riverains, élus, acteurs socio-économiques, etc.



Celle-ci vise donc à permettre la définition et la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions permettant l'adhésion et l'implication de toutes les communautés d'acteurs, et garantissant ainsi la pérennisation des projets proposés à travers le Contrat de Rivière, et plus largement, la gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur le bassin versant de l'Huveaune.

Elaboré en parallèle du Contrat de Rivière, le programme d'actions de la stratégie ISEF est construit sur la base suivante, sous réserve d'ajustements :

Étape 1 (Déc 2014) : Elaboration d'un **diagnostic** visant à identifier l'existant et les actions répondant aux besoins du territoire. Celui-ci était basé notamment sur un questionnaire en ligne (une cinquantaine de réponses), 2 réunions collectives et des entretiens.





Étape 2 (Février 2015) : Définition des axes de la stratégie, basés sur un recueil des représentations des acteurs lors de la première commission ISEF, tenue le **12 février au Parc du 26^{ème} centenaire à Marseille** (croisement entre les besoins « techniques » du Contrat et les possibilités d'actions d'information, sensibilisation, éducation et formation).

Suite à cette commission, et afin de permettre une opérationnalité du volet ISEF dès la phase 1 du Contrat, une quinzaine d'actions ISEF à mener de 2015 à 2017 ont été inscrites au programme d'actions.

Étape 3 (A partir de septembre 2015) : Déclinaison de la stratégie en programme d'actions définitif pour la seconde phase : basé sur les propositions des acteurs enrichis par le SIBVH et l'assistance à maîtrise d'ouvrage choisie pour la mission. Cette étape fera notamment l'objet d'une **commission ISEF courant septembre 2015**.

Étape 4 (A partir de Novembre 2015) : Définition des actions notamment pour la **phase 2 du Contrat**.

L'objectif de la stratégie déclinée en phase 1 est d'apporter une lisibilité concernant les actions menées sur le territoire, d'aider à les faire évoluer et permettre leur financement et leur pérennisation, mais également de faire émerger de nouvelles actions.

Les fiches actions proposées en phase 1 ont été structurées à partir de 3 catégories d'actions, issues à la fois de la lecture des enjeux du Contrat de Rivière, des propositions émanant de l'ensemble des commissions thématiques et du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie ISEF, ainsi que des phases préalables de recueil lors de l'avant-projet.

Les actions ISEF intégrées en phase 1 de contrat de rivière

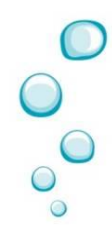


Une quinzaine d'actions

- **Actions « mûres » d'un point de vue méthodologique, répondant à des enjeux « techniques » du Contrat de Rivière**
 ➡ telles que le déploiement de la stratégie régionale d'économie en eau en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Actions-cadres, visant à accompagner les acteurs locaux afin de définir les besoins et messages à porter pour renforcer l'identité du bassin versant et décliner des actions spécifiques en cours de phase 1**
 ➡ telles que l'action thématique « les rencontres de l'Huveaune »
- **Actions structurantes et fédératrices pour le territoire et le développement de l'identité « bassin versant de l'Huveaune »**
 ➡ telles que la pérennisation et le développement des Fêtes de l'Huveaune à décliner sur tout le territoire et les affluents.

Enveloppe ISEF estimée à 6% de l'enveloppe globale de contrat de rivière

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir



Mme Monique RAVEL, élue à la commune de Roquevaire et référente pour la stratégie ISEF prend la parole pour informer de la tenue de la **semaine nautique** au mois de juin. Il s'agit d'une action initiée dans le cadre de MP2013 et s'inscrivant dans les objectifs du Contrat de Rivière, visant à être pérennisée. Elle insiste sur l'importance du travail en articulation avec les associations et laisse à ce titre la parole à M. Claude CARBONNELL, animateur du Collectif d'Associations Huveaune regroupant 12 associations du bassin versant.

M. CARBONNELL informe de la tenue des fêtes de l'Huveaune du 16 mai, au 25 octobre 2015 sur les 6 communes riveraines de l'Huveaune : de Saint-Zacharie à Marseille. Ces manifestations qui visent à être pérennisées et étendues à d'autres communes du bassin versant, sont l'occasion de découvrir le patrimoine et les enjeux de l'eau au travers d'évènements festifs et pédagogiques.

**Les actions ISEF intégrées en phase 1
de Contrat de Rivière
un exemple: les fêtes de l'Huveaune
développement et pérennisation**

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

FETES DE L'HUVEAUNE 2015
EXPOSITIONS, DEAMBULATIONS,
ANIMATIONS & CONFERENCES
SUR LE THEME DE L'EAU

- LA PENNE / Huveaune**
16 Mai
- MARSEILLE Borely**
6 - 7 Juin
- AURIOL**
5 - 6 - 7 & 11 - 12 Juin
- ROQUEVAIRE**
12 - 13 - 14 Juin
- AUBAGNE**
18 - 19 - 20 - 21 Juin
- ST ZACHARIE**
17 - 18 - 19 Septembre
- MARSEILLE St loup
Vieux Moulin**
25 Septembre

Scannez et likez !
Informations au 04 91 54 36 52
ou au 06 33 86 86 00

L'autorité au valon d'Auriol - Photographie de Claude Carbonnell



Agir ensemble préserver améliorer agir



11h50 : Temps d'échange avec les membres du Comité de Rivière

Après la présentation des grandes lignes du projet définitif de Contrat de Rivière et de quelques actions phares inscrites à son programme, **un temps d'échanges est proposé, sous la présidence de M. André JULLIEN**, Maire de la Bouilladisse et Vice-Président du Comité de Rivière, Mme. GARCIA ayant dû s'absenter.

- **M. Jean-Paul COUSIN de l'Association Marseille Aubagne de Pêche (AMAP) souhaite attirer l'attention sur l'importance de la prise en compte de la faune piscicole dans le cadre du Contrat de Rivière**

Estelle Fleury (SIBVH) explique que, si l'usage pêche n'a pas été évoqué lors de cette réunion, il a bien une place claire au sein des échanges et travaux à mener dans le cadre du Contrat :

- *Identification de la pêche comme un enjeu important sur le bassin versant lors du diagnostic mené de manière préalable à l'élaboration de l'avant-projet de Contrat*
- *Les fédérations départementales de pêche font partie du Comité de Rivière, les associations de pêche y sont également conviées*
- *Une action portée par l'AMAP est inscrite au Contrat : mise en place d'un projet de parcours pédagogique de pêche à Aubagne*
- *Les actions prévues en lien avec la continuité écologique, la restauration des milieux et les aspects « pédagogie » ont bien des objectifs convergents avec les usages de la pêche.*

- **Mme Nicole BOUILLOT (Conseillère municipale à Plan-de-Cuques et conseillère communautaire) demande quelles sont les actions du Contrat de Rivière qui concernent le Jarret**

En réponse, E. Fleury cite plusieurs actions:

- *Le Jarret (hors Marseille, faisant déjà l'objet d'un programme d'entretien réalisé par la CUMPM), comme un certain nombre de cours d'eau du bassin versant fera l'objet dès mai 2015 d'un état des lieux et de la proposition d'un programme d'entretien,*
- *Le Jarret sera également concerné par la réalisation d'un schéma directeur de gestion globale à l'échelle du bassin versant, qui permettra de définir son fonctionnement et les actions de restaurations à mener.*
- *Ce cours d'eau est également concerné par la réalisation d'un suivi de sa qualité (eau et sédiments) en 3 points, dont un à Plan-de-Cuques au niveau du parc du Bocage et 2 à Marseille.*
- *En outre, plusieurs rencontres ont été organisées avec la commune dans le cadre de l'élaboration du Contrat.*

M. François ROBERI (Agence de l'eau) rappelle que dans le cadre du Contrat d'Agglomération (CUMPM), des travaux concernant les réseaux sont prévus et permettront de supprimer les rejets d'eaux brutes dans le Jarret.





Le Comité de Rivière prend acte du contenu du projet définitif de Contrat de Rivière

M. André JULLIEN remercie les membres du Comité de Rivière pour leur présence et la richesse de leurs présentations et échanges.

Il informe que le prochain Comité pourrait avoir lieu en juin ou septembre prochain, et que d'ici là, le SIBVH, structure porteuse de la démarche de Contrat, reviendra prochainement vers les maitres d'ouvrage concernés pour la finalisation des actions qu'ils ont proposées.

Il remercie la mairie de secteur des 11 et 12^{èmes} arrondissements pour son accueil, ainsi que le SIBVH pour l'organisation de cette journée.

Il invite les participants à poursuivre leurs échanges autour d'un buffet offert par la mairie, et informe qu'une opération de nettoyage est proposée à partir de 14h aux membres présents par les élus du SIBVH. Il remercie à ce titre l'association Hunamar pour la mise à disposition de matériel, ainsi que M. Guy TEISSIER, Président de la CUMPM pour la mise à disposition de bennes de stockage et pour la collecte des déchets ramassés.

14h-15h30 : opération de nettoyage des berges de l'Huveaune, chemin du Mouton à Marseille 11^{ème}.

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Après un apéritif déjeunatoire offert par la mairie de secteur, les membres du Comité de Rivière ont participé à un nettoyage des berges et du lit de l'Huveaune (enlèvement des macro-déchets) entre l'usine ARKEMA et le seuil de Saint-Menet.

Ce moment convivial fut l'opportunité de mesurer l'importance de la problématique liée aux rejets de déchets, généralisée à l'échelle du bassin versant. Il est rappelé que le Contrat de Rivière propose de travailler sur la gestion concertée des macro-déchets sur les cours d'eau, au travers notamment la mise en place d'une commission déchets.

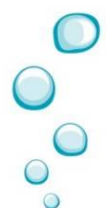
Sur ce tronçon de l'Huveaune, d'un linéaire d'un peu plus de 150 mètres, **1040 Kg (source : CUMPM) de déchets de tous types** ont été ramassés : plastiques, roues, tente, papier, diable, etc.



Le SIBVH se tient à disposition de l'ensemble des participants pour répondre à toute question complémentaire.

La synthèse du projet définitif de Contrat de Rivière, ainsi que tous les documents produits dans le cadre de la démarche sont téléchargeables à partir du lien suivant : http://www.syndicat-huveaune.fr/cdr_documents-produits/

La presse parle du Comité de Rivière du 31 mars 2015: http://www.syndicat-huveaune.fr/presse_cr_31mars/



**ANNEXE : Liste des présents au Comité de Rivière du
31 mars 2015**

	STRUCTURE	présents		
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	CONSEIL RÉGIONAL PACA	Anna MORISSET	Laurence COIFFET	
	CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	Matthieu ROSSI		
	CU MPM	Jennifer MICHELANGELLI	Stéphane MARCIE	
	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	Alain GREGOIRE (Vice-Président)	Gilbert BERNARDI	
		Martine THEROND		
	SIBVH	Georges CHOLEY	Estelle FLEURY	
		Roxane ROY	Antoine DEBES	
	AUBAGNE	Julie GABRIEL (ajointe au maire, conseillère syndicale SIBVH)	Nadine FLORENCE	
	AURIOL	Danièle GARCIA (Maire, Vice-Présidente de la CAPAE déléguée à l'assainissement)		
	CADOLIVE	Antoine BUONOMANO (Conseiller Municipal)		
	CUGES-LES-PINS	Bernard DESTROST (Maire) : excusé	Michel DESJARDIN (Conseiller Municipal)	
	GÉMENOS	Nicolas SCHNEIDER (DST)	Christiane NOEL	
	LA BOUILLADISSE	André JULLIEN (Maire)	Sylvain CAMOIN	
		Maryse MOREL		
	LA DESTROUSSE	Michel LAN (Maire) : excusé	Jack DARMON (Conseiller Municipal)	
	LA PENNE SUR HUVEAUNE	Jean-Claude ALEXIS (Président du SIBVH, Conseiller Municipal)		
	MARSEILLE	Valérie BOYER (Députée et Maire de secteur des 11-12 ^{ème})	Maurice REY (Conseiller Municipal et Départemental, 1 ^{er} vice-président du SIBVH)	
		Didier REAULT (Adjoint à la mer et au littoral, conseiller départemental, président du CA du Parc National des Calanques)	Lionel ROYER-PERREAUT (Maire de secteur, Conseiller Départemental et Communautaire, conseiller syndical SIBVH) : excusé et représenté par M. Sacha PREIN	
		Monique DAUBET-GRUNDLER (Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint à l'Hygiène et à la Santé)		
		Pascale JANNY (excusée)	Pascale ESPOSITO	
		Jean-François LAVILLONNIERE	Thomas HASSID	
		Elsa BERMOND	Magalie MORISSEAU	
		Gabriel BERRON	Jean RIESENMEY	
		Carine SIMON		
	PEYPIN	Pierre BAISSE (Conseiller Municipal)		
	PLAN DE CUQUES	Nicole BOUILLLOT (Conseillère municipale et communautaire)		
	ROQUEVAIRE	Christian OLLIVIER (Conseiller Municipal, conseiller syndical SIBVH)	Monique RAVEL (Conseillère Municipale, conseillère syndicale SIBVH)	
	ST-ZACHARIE	Claude FABRE (1 ^{er} adjoint, conseiller syndical SIBVH)	Jacques SOMA (Conseiller Municipal, conseiller syndical SIBVH)	
Patrick MIMARD				
SIGNES	Violaine CHEVILLOTTE (Conseillère Municipale)			

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, DES ASSOCIATIONS ET DES PERSONNES QUALIFIEES	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE	Isabelle CHAMPEIX		
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE	Claude BAURY	Isabelle BOYER	
	STRUCTURES HYDRAULIQUES (FDSH13)	Julie LEBEAU (excusée)		
	CETA (CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES ET AGRICOLES DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE)	Nathalie FERREIRA		
	FEDERATION PECHE 13	Sébastien CONAN		
	MIGRATEUR RHONE MEDITERRANEE (MRM)	Mathieu GEORGEON		
	PARC NATIONAL DES CALANQUES	Marie BERMOND		
	AGRIBIO 13	Rémi VEYRAND		
	CONFÉDÉRATION DES CIQ	Jean-Marc CHAPUS (excusé)	Jean-Jacques GUIPERT	
		Jean Louis BARBERIS	Victor FARINA	
	ADRIJ (ASS DÉFENSE RIVERAINS INTERCOMMUNAUX DU JARRET ET AUTRES COURS D'EAU)	Marc FROMONT		
	COLLECTIF D'ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Claude CARBONNEL (CHANTEPIERRE)	Anne-Marie DANIELLE (RIVES ET CULTURES)	
HUNAMAR	Erica TAUBE	Raymond CHAUMONT (et l'ARAPEDE)		
COLLEGE DES REPRESENTANTS L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	DDTM 83	Roland SCARATO		
	DDTM 13	Laurence DURAND	Luce GOUDEDRANCHE	
	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	Olivier COULON		
	AGENCE DE L'EAU	Pierre BARRET	François ROBERI	
	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Stéphane OBSCUR		
	OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUE	Benoit FARRE		
AUTRES STRUCTURES PRESENTES	SPL L'eau des collines	Béatrice MARTHOS, Directrice Générale	Vincent PRIVET	
	ASSOCIATION MARSEILLE AUBAGNE PECHE	Brigitte COUSIN	M. MILLARD	
		M. SANCHEZ	Jean-Paul COUSIN	
	L'ECREVISSE DE L'HUVEAUNE	Bernard JAMIEKI		
	GENOPE	Gaëlle LE BLOA		
	SAFEGE	Sabine HUGOUNENC	Lucie BIZZOZERO	
	LA PROVENCE	Delphine TANGUY		
	LA MARSEILLAISE	Mireille ROUBAUD		
20 minutes	Mickaël PANVEME			